

GROUPES À RISQUE **IFMIE** ASBL



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2012



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

1.1. L'IFME: missions et tâches	5
---------------------------------------	---

2. ACTIONS SUD : PRODUITS TECHNIOS

2.1. Technios Trophies	6
2.2. Technios Project	6
2.3. Technios Days	7
2.4. Technios Alter	7
3.4.1. PFI Métal	7
3.4.2. CAI	10
2.5. Technios Awards	10
2.6. Technios Proximité.....	11
2.7. Technios PME	11

IFME
Groupes à risque asbl

Groupes à risque **IFME**

**FONDS
REGIONAUX**

vzw FRMB-RTMB asbl
1030 - Bruxelles

FFI-HN asbl
6000 - Charleroi

IFP-LL asbl
4020 - Liège

1. INTRODUCTION

1.1. L'IFME : MISSIONS ET TÂCHES ?

L'association a pour but de dynamiser les initiatives d'emploi et de formation afin d'organiser et de soutenir prioritairement :

- Les ouvriers faiblement qualifiés âgés de 18 ans ou plus, qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ;
- Les ouvriers âgés de 40 ans au moins qui sont confrontés à un licenciement collectif, une restructuration d'entreprise, l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes de travail ou une réorganisation des fonctions, cellules ou services de l'entreprise ;
- Les ouvriers pour lesquels il n'y a pas de correspondance entre le diplôme et la fonction actuellement exercée ;
- Les ouvriers qui exercent la même fonction pendant 10 ans ;
- Les ouvriers faiblement qualifiés qui remplacent des travailleurs prépensionnés ;
- Les ouvriers qui, à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, sont devenus définitivement incapables d'exécuter leur contrat de travail ;
- Les handicapés ;
- Les demandeurs d'emplois indemnisés qui satisfont à l'une des conditions suivantes :
 - Avoir bénéficié sans interruption, au cours des 12 derniers mois, d'allocations de chômage ou d'attente ;
 - Être détenteur au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ;
 - Être âgé de moins de 18 ans, être soumis à l'obligation scolaire à temps partiel et ne pas suivre un enseignement secondaire de plein exercice ;
 - Être âgé de 45 ans au moins ;
 - Avoir été licencié depuis 6 mois au moins par une entreprise de la commission paritaire 111 ;
 - Être chômeur inséré dans l'un des projets de mise au travail des autorités.
- Les personnes qui réintègrent le marché du travail, sans bénéficier d'allocations de chômage ou d'attente, et qui n'ont pas exercé d'activité professionnelle au cours des trois dernières années ;
- Les demandeurs d'emploi ayant droit au minimum de moyens d'existence ;
- Les ouvriers et les demandeurs d'emploi allochtones, avec ou sans la nationalité belge ;
- Les jeunes soumis à l'obligation scolaire à temps partiel.

2. ACTIONS SUD : PRODUITS TECHNIOS

2.1. Technios Trophies

Les taux de fréquentation des filières usinage, soudage et maintenance comptent parmi les plus préoccupants en termes de réponse à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Un important travail de revalorisation de ces filières est fourni par l'asbl. Pour ce faire, le fonds sectoriel IFPM-Ouvriers organise grâce à l'asbl Groupes à risque IFME une étroite collaboration avec les réseaux d'enseignement ainsi que les épreuves sectorielles grâce à une convention signée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A Bruxelles et en Wallonie, l'ensemble des épreuves a été organisé avec le concours de nos opérateurs de formation, actifs dans nos secteurs :

- Technifutur (www.technifutur.be)
- Technofutur Industrie (www.tfindustrie.be)
- Iris Tech+ (www.iristech.be)
- CPS (www.c-p-s.be)

Les épreuves sectorielles ont pour objectif de faire une photographie des compétences des jeunes, acquises en formation, par rapport à des critères du métier qu'ils ont choisi. Et pour ceux qui les réussissent, de décrocher le brevet sectoriel. En sus de cela, les trois meilleurs de chaque discipline se voient récompensés par un trophée : en soudage l'Étincelle d'or, d'argent et de bronze ; en usinage le Mécatrophy d'or, d'argent et de bronze ; et en maintenance le Maintenance Trophy d'or, d'argent et de bronze.

Epreuve sectorielle	Inscrits	Présélections	Participants	Réussites	Ecoles
SOUDAGE	224	191	90	62	21
USINAGE	63	51	43	13	10
MAINTENANCE ELEC	188	160	85	53	20
MAINTENANCE MECA	108	61	12	9	15
TOTAL	583	463	230	137	44 différentes

2.2. Technios Project

Technios Project vise à encourager et soutenir de nouvelles initiatives permettant de favoriser l'attractivité du secteur de l'Industrie technologique et de soutenir la promotion des métiers.

Dans cette lignée et permettant de faire vivre les conventions qui nous lient avec l'enseignement, la CF, les Centres de Compétences, les enseignants ont un rôle clé et sont amenés à se former tout au long de leur parcours professionnel. Le fonds sectoriel investit dans un projet visant à les former aux dernières nouveautés du monde professionnel.

Dans ce cadre, l'IFPM a opté en 2012 de soutenir SkillsBelgium dans sa démarche d'organisation de l'EuroSkills à Francorchamps. Le fonds sectoriel a consacré une large part du budget à l'achat de consommables pour deux aspects de cette organisation dans les métiers qui sont liés au secteur de la CP.111 : soudage, usinage et maintenance :

- achat de matières premières devant servir à la réalisation des pièces d'épreuves par les candidats
- achat de matières premières pour les démonstrations dans le cadre du Village des Métiers destiné à la promotion des métiers techniques auprès des visiteurs du site durant les épreuves.

2.3. Technios Days

Les Technios Days ont pour objectif de proposer des actions visant à valoriser nos métiers et les filières qui y conduisent par le biais de vulgarisations et de démonstrations auprès des jeunes élèves. Afin d'éviter une concurrence inutile, beaucoup de ces actions sont en fait un soutien à des journées initiées par nos partenaires wallons dans le cadre de la promotion des métiers.

En 2012, l'ambition était de, via les partenariats en cours (via les conventions qui nous lient, les autres fonds sectoriel, les fonds régionaux, ...), valoriser nos produits Technios. Ainsi, nous avons fait la promotion des métiers qui sont transversaux en bonne collaboration avec des partenaires communs tels que les CSEF, IPIEQ, FOREM, l'Enseignement, la RW-CF, les PMS, l'asbl SkillsBelgium, ...

Le principal Technios Day reste toutefois, pour l'IFPM, l'organisation de la cérémonie de remise des brevets sectoriels et des Technios Trophies aux lauréats des épreuves sectorielles :

3 juin – Cérémonie de remise des brevets sectoriels à Technofutur Industrie (Gosselies)

Nous avons mené diverses actions dans l'optique de valoriser les métiers et les filières de formation :

- Mise à l'honneur des jeunes ayant décroché leur brevet sectoriel.
- Mise à l'honneur des écoles ayant contribué à la formation de base des jeunes primés.
- Invitation faite aux parents à venir découvrir les métiers auxquels se destinent leurs enfants.
- Organisation d'une bourse à l'emploi.



2.4. Technios Alter

2.4.1. PFI-Métal

Dans le cadre de l'action Technios Alter en faveur des formations alternées, nous avons développé une solution complémentaire à la formation individuelle en entreprise (PFI) du FOREM. Cette mesure spécifique au secteur de l'Industrie technologique est appelée PFI-Métal.

Le PFI Métal vise à :

- encourager les demandeurs d'emploi à intégrer un parcours d'insertion complet et cohérent dans notre secteur.
- mener des demandeurs d'emploi avec un faible niveau de compétences à un emploi dans le secteur de l'Industrie technologique.

Le futur travailleur peut bénéficier :

- d'un premier incitant financier de 200 € à la signature d'un contrat PFI au terme de la préformation;
- d'un incitant financier de 400 € lorsque le contrat est prolongé à l'issue de l'obligation légale du PFI .

L'employeur peut bénéficier :

- d'un plafond de subsides à la formation IFPM augmenté de 800 € lorsque la formation débouche sur un emploi dès la signature d'un contrat de travail subséquent à la durée de la formation ;
- de 10 jours de formation en centre de formation pris en charge par le Forem pour le nouveau travailleur issu du PFI-Métal.

Statistiques 2011 : FOREM & asbl Groupes à risque

Contrats PFI signés en 2011 dans le secteur IFPM				
FOREM	Bruxelles Brabant	Liège Luxembourg	Hainaut Namur	TOTAL
PFI	16	129	231	376
PFI jeune	5	25	36	66
TOTAL	21	154	267	442
GàR	19	99	126	244
	90%	64%	47%	55%

Répartition des PFI par tranche d'âge...				
FOREM	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	Plus de 40 ans	TOTAL
PFI	173	170	33	376
PFI jeune	64	2	0	66
TOTAL	237	172	33	442

...par genre ...		
FOREM	Femme	Homme
PFI	15	361
PFI jeune	3	63
TOTAL	18	424

...et par niveau d'études							
FOREM	Primaires	Sec Inf	Apprentissage	Sec Sup	Supérieur	Autres	TOTAL
PFI	36	68	15	244	11	2	376
PFI jeune	22	38	6	0	0	0	66
TOTAL	58	106	21	244	11	2	442

Parcours des demandeurs d'emploi en PFI

Taille de l'entreprise d'insertion

FOREM	1 à 5	6 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 250	251 à 500	501 à 1000	+de 1000	indtm	TOTAL
PFI	55	51	71	50	23	0	11	5	28	82	376
PFI jeune	11	10	18	7	5	2	0	0	0	13	66
TOTAL	66	61	89	57	28	2	11	5	28	95	442

Durée du PFI

FOREM	4 semaines ou moins	5 à 8 semaines	9 à 12 semaines	13 à 16 semaines	17 à 24 semaines	25 à 36 semaines	Plus de 36 semaines	TOTAL
PFI	0	3	12	75	119	167	0	376
PFI jeune	0	1	3	2	16	35	9	66
TOTAL	0	4	15	77	135	202	9	442

GàR	1	3	18	77	46	90	9	244
------------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	------------

Parcours du dispositif PFI-Métal

Nombre	Préformation	Contrat 1*	Contrat 2*		Ruptures
244	103	214	62		10
	42%	88%	25%		4%

(*) CDI ou CDD

Remarque :

L'état actuel du croisement des données du FOREM avec celles de l'IFPM ne permet pas encore un suivi nominatif des stagiaires permettant un recoupement efficace des statistiques. En conséquence :

- les pourcentages de PFI du FOREM suivis d'un PFI-Métal de l'IFPM ne sont donc fournis qu'à titre indicatif.
- certaines distorsions peuvent apparaître dans les chiffres (comme par exemple pour les PFi d'une durée de 9 à 12 semaines, où le nombre de PFI-Métal excède le nombre de contrats PFI du FOREM).

2.4.2. Contrat d'apprentissage industriel

Nous soutenons le contrat d'apprentissage industriel (CAI) pour les jeunes de 16 ans à 25 ans dans l'année du contrat (dès 15 ans sous certaines conditions). Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée par le biais duquel le patron s'engage à fournir à l'apprenant une formation en vue de l'exercice de la profession. Ce contrat implique également que l'apprenant s'oblige à apprendre la profession sous l'autorité du patron et à suivre les cours nécessaires à sa formation. L'employeur paye une indemnité d'apprentissage mensuelle.

Notre objectif est de :

- répondre aux besoins des entreprises en matière d'engagement de jeunes qualifiés ;
- permettre à des jeunes d'obtenir une qualification professionnelle par une insertion en entreprise ;
- faciliter le transfert des compétences.

Avantages pour l'entreprise

- Participer à la définition du programme de formation.
- Organiser le transfert des compétences.
- Trouver des solutions aux besoins de qualification.
- Former du personnel adapté aux nouveaux métiers et aux évolutions technologiques.
- Travailler avec un partenaire privilégié pour la formation et le suivi de l'apprenti.
- Bénéficier d'une réduction ONSS de 1 000 € par trimestre et par temps plein si l'apprenti ne possède pas de CESS.
- Obtenir une prime de la Région wallonne.
- Comptabiliser le jeune dans le cadre des Conventions de Premier Emploi (CPE).

Avantages pour le jeune

- Apprendre un métier.
- Obtenir une qualification adaptée aux besoins du marché de l'emploi et qui dans la plupart des cas est certifiée par l'Enseignement de la Communauté française.
- Acquérir une première expérience en entreprise.
- Bénéficier d'une rémunération et des mêmes avantages qu'un travailleur pour les heures prestées en entreprise (congés payés...).
- Bénéficier d'une bourse.
- Obtenir un certificat d'apprentissage industriel du secteur.

2.5. Technios Awards

Les établissements scolaires ont une mission fondamentale dans notre société. En effet, les jeunes d'aujourd'hui sont les travailleurs de demain et dispenser un enseignement de qualité est un pari sur l'avenir pour le secteur de l'Industrie technologique. A leur initiative, certains établissements scolaires vont au-delà de cette mission. Ils permettent alors à des jeunes de découvrir le secteur de l'Industrie technologique et ses métiers, de se découvrir une vocation nouvelle et de se dépasser.

Les Technios Awards ont pour objectif de soutenir cette démarche de promotion des métiers de la CP.111 auprès des plus jeunes publics.

Aucune initiative n'a cependant été menée en 2012 dans ce cadre.

2.6. Technios Proximité

Technios Proximité est un nouveau produit créé en 2010 et visant à créer une dynamique positive en étroite collaboration avec les fonds régionaux du secteur. Ainsi, c'est une action visant à aller à la rencontre des régions éloignées des bassins industriels et des grands pôles de formation industrielle pour y promouvoir les actions de formation auprès des entreprises et de leurs travailleurs (actuels et futurs). Trois acteurs interviennent chaque fois : le premier au niveau local, le deuxième est le fonds régional et le troisième, nous-mêmes.

Cette action se décline selon trois axes principaux :

- Axe A : Encourager et aider les entreprises de la C.P. 111 à :
Former leurs travailleurs en utilisant au mieux les différents outils ainsi que les offres et aides sectorielles et publiques.
Recruter les personnes dont les entreprises ont besoin via des collaborations entre écoles et entreprises ou via des actions de formation de demandeurs d'emploi.
- Axe B : Sensibiliser les jeunes étudiants aux métiers technologiques.
- Axe C : Promouvoir la formation des enseignants aux métiers technologiques.

Durant cette année, Technios Proximité Wallonie-Picarde, qui unit le FFI-HN, le CHOQ et l'asbl Groupes à risque, a continué sur sa lancée. De nombreuses collaborations se sont concrétisées, notamment des participations conjointes à des salons dans le cadre de la promotion des métiers.

En 2011, un deuxième partenariat a été mis en place, sur le territoire de la Communauté germanophone, par le biais de la sprl Lemanos. Bien que naissante, cette collaboration a permis un meilleur accès à la région germanophone par le biais de Lemanos.

2.7. Technios PME

Basée sur l'action Training Impulse initiée par l'asbl via un projet européen Adapt, Technios PME vise à consacrer des moyens humains et financiers à une action coordonnée et ciblée de contact avec les PME. Cette action se tournera tout particulièrement vers les TPE (- de 30 ouvriers) qui n'ont pas fait appel aux primes de l'IFPM depuis 5 ans.

Objectifs

1. Informer par des visites les PME de la CP 111 sur le rôle que nous pouvons jouer dans la formation continue des travailleurs, et sur les aides dont ils peuvent bénéficier.
2. Faire avec le(s) responsable(s) de la formation en entreprise une analyse des besoins en matière de formation.
3. Apporter aux entreprises et aux travailleurs des solutions appropriées aux besoins de formation constatés (intitulés et programmes de formation, opérateurs de formation, ...).
4. Susciter ou développer une culture de la formation au sein des entreprises et auprès des travailleurs (plan de formation, analyse des besoins,..).

Incitants

Octroyer aux entreprises concernées par l'action Technios PME un supplément de prime de 10€ par heure pour les 200 premières h/pers de l'année.

Pour les formations en inter-entreprises ou dispensées par un centre sectoriel, la prime pour cette première tranche d'heures passe alors à 20€/h/p.

Pour les formations intra-entreprise, la prime totale pour cette première tranche de 200 heures se monte à 15€/h/p.

